

École du Vieux-Verger - Année scolaire 2025-2026

RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS DE L'APPRECIATION DES APPRENTISSAGES

Préscolaire

Voici comment le développement global de votre enfant sera apprécié cette année.

Éléments d'observation

Les éléments d'observation reposent sur des manifestations ou des faits vécus dans le quotidien de la classe qui permettent à l'enfant de développer des attitudes et des comportements (savoir-être) ainsi que des démarches et des stratégies (savoir-faire) ou de réaliser des apprentissages et d'acquérir des connaissances (savoirs).

Ces manifestations aident l'enseignant.e à cerner le cheminement de l'enfant sur son continuum de développement et de constater comment il réagit seul ou avec de l'aide.

Communication

L'interprétation des observations par l'enseignant.e s'appuie sur ses connaissances de l'enfant et de son développement global, sur le programme d'activités de l'éducation préscolaire et sur son jugement professionnel.

L'analyse qui en découle permet de faire prendre conscience à l'enfant de ses apprentissages, de l'aider à progresser et d'adapter ses interventions aux forces et aux besoins décelés. Cette communication peut être enrichie d'exemples concrets (ex. : photos, portfolio, commentaires, transcriptions d'une discussion), ce qui permet aux parents de mieux comprendre la manière d'apprendre de leur enfant dans les différents domaines de développement.

Domaines de développement

Les cinq domaines suivants seront observés tout au long de l'année : physique et moteur, affectif, social, langagier et cognitif.

Enfants ayant des besoins particuliers

Les manifestations observées par l'enseignant.e guideront la différenciation pédagogique et la mise en œuvre d'interventions ciblées, le cas échéant.

L'APPRÉCIATION (ÉVALUATION)

Au bulletin, les résultats appelés constats indiquent l'état du développement des domaines propres au programme d'activités de l'éducation préscolaire, si ces compétences ont fait l'objet d'une appréciation.

S'il s'agit du dernier bulletin de l'année scolaire, un bilan du niveau de développement atteint par l'enfant pour chacune des compétences dans les domaines propres au programme d'activités du préscolaire vous sera communiqué.

(*Régime pédagogique, MEQ, 2023-2024*)

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Première communication

La première communication est un moyen de favoriser la collaboration entre l'école et la maison. Elle comporte des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera déposée sur Mozaïk portail parents au plus tard le 15 octobre.

Premier bulletin

Ce bulletin couvre la période du 2 septembre au 14 novembre 2025. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents au plus tard le 20 novembre. **La visite des parents** est prévue **dans la semaine du 17 novembre 2025**.

Deuxième bulletin

Ce bulletin couvre la période du 17 novembre 2025 au 20 février 2026. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents au plus tard le 15 mars. Une rencontre ou un appel téléphonique est prévu pour les parents dont les enfants éprouvent des difficultés au niveau de l'apprentissage ou du comportement en février ou en mars.

Troisième bulletin (Bilan de l'année)

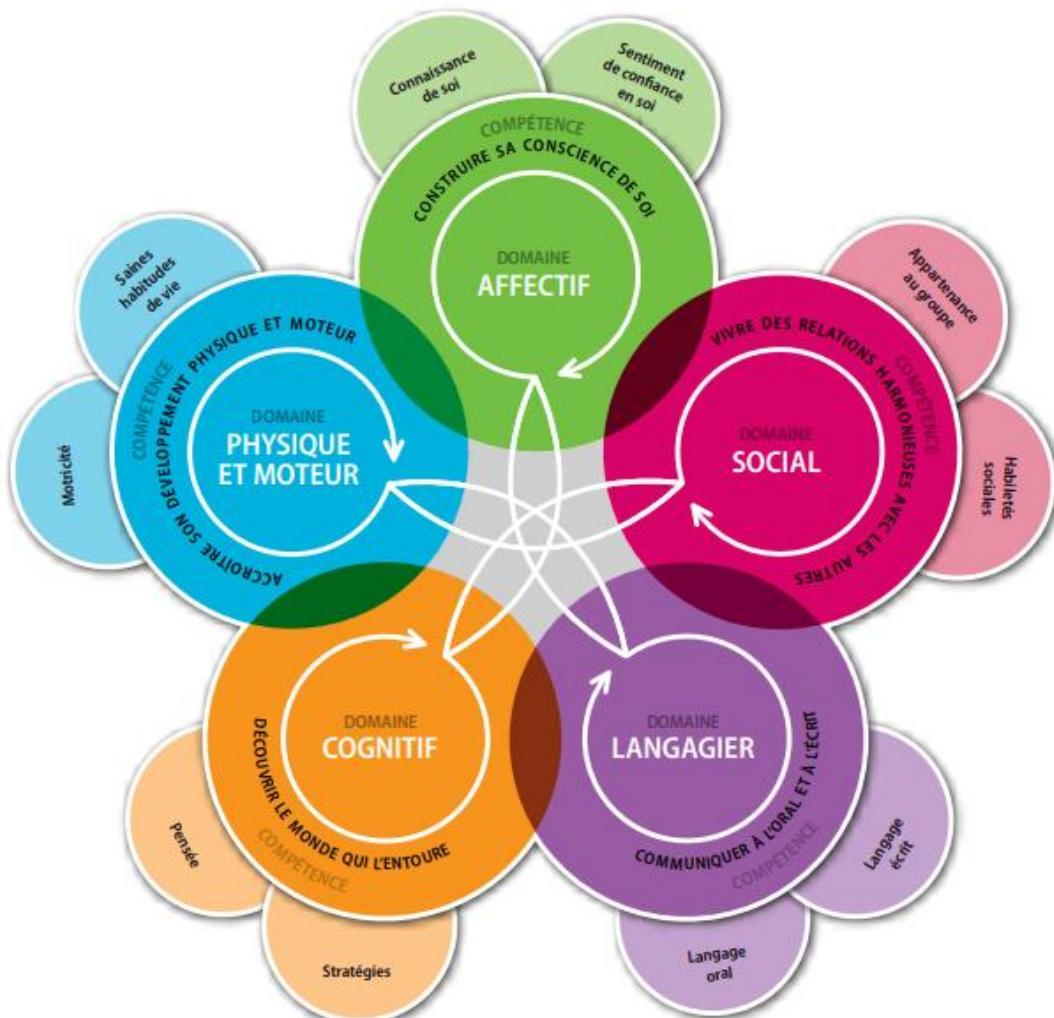
Ce bulletin couvre la période s'échelonnant du 23 février 2026 au 23 juin 2026. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents à la dernière journée de classe ou au plus tard le 10 juillet.

Étapes/ Compétences	C1 Accroître son développement physique et moteur	C2 Construire sa conscience de soi	C3 Vivre des relations harmonieuses avec les autres	C4 Communiquer à l'oral et à l'écrit	C5 Découvrir le monde qui l'entoure
1 ^{re} communication					
1 ^{re} étape	X	X	X	X	X
2 ^e étape	X	X	X	X	X
3 ^e étape	X	X	X	X	X

- Pour la 1^{re} et la 2^e étapes, les compétences appréciées sont au choix de l'équipe-cycle. Toutefois, chacune d'elle doit faire l'objet d'un minimum de 2 appréciations pendant l'année scolaire, la 3^e étape étant obligatoire.

Programme-cycle de l'éducation préscolaire

Domaines de développement, compétences et axes de développement



Bulletin de l'éducation préscolaire

«ANNEXE IV
(a.29.1 et 30)

BULLETIN DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

BULLETIN DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 20__-20__				
1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX				
<i>Inscrire ici le nom de l'élève.</i>				
Code permanent :				
Date de naissance :	Âge au 30 septembre : <small>aaaa-mm-jj</small>			
DESTINATAIRE(S) DU BULLETIN				
<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Tutrice, tuteur	<input type="checkbox"/> Autre	
Nom :				
Adresse :				
Téléphone (rés.) :	Téléphone (trav.) :			
Autre téléphone :				
Etape de communication :	Début:	Fin:		
Réservé à l'administration				
2 CONSTATS				
Domaines et compétences	Etape	État de développement des compétences		
<i>Inscrire ici le nom du domaine de développement propre au programme d'activités de l'éducation préscolaire.</i>	1	<i>Choisir, parmi les énoncés suivants, le constat à attribuer à l'élève :</i> <i>L'élève se développe très bien au regard de la compétence visée.</i> <i>L'élève se développe adéquatement au regard de la compétence visée.</i> <i>L'élève se développe avec certaines difficultés au regard de la compétence visée.</i> <i>L'élève se développe avec des difficultés importantes au regard de la compétence visée.</i> <i>Au besoin, ajouter tout commentaire personnel.</i>		
	2	<i>PROGRÈS :</i> <i>> Incrire ici, au besoin, des commentaires.</i>		
	3 Bilan	<i>DÉFI(S) :</i> <i>> Incrire ici, au besoin, des commentaires.</i>		

Reproduire le bloc précédent autant de fois que nécessaire.

Année scolaire 2022-2023 | ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

③ AUTRES COMMENTAIRES (Section à remplir au besoin)

Commentaires divers, notamment sur d'autres apprentissages prévus dans les projets de l'école ou de la classe

④ CHEMINEMENT SCOLAIRE (Section à remplir uniquement au dernier bulletin de l'année scolaire)

Indication relative au passage à l'enseignement primaire

- L'élève poursuivra ses apprentissages à l'éducation préscolaire, car il n'aura pas atteint l'âge de 6 ans avant le 1^{er} octobre prochain.
- L'élève poursuivra ses apprentissages à l'éducation préscolaire, selon les modalités prévues dans son plan d'intervention.
- L'élève poursuivra ses apprentissages à l'enseignement primaire.
- Autre : _____

Signature de la directrice ou du directeur

Date